Jean-Baptiste André Godin à monsieur Petiet, 13 mars 1868

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)
Collation2 p. (265r, 266r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Petiet, 13 mars 1868, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 06/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45758

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction13 mars 1868
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinatairePetiet
Lieu de destinationInconnu

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45758?context=pdf

Description

RésuméGodin rapporte à Petiet qu'un incident est survenu entre son fils Émile et le chef de gare de Maubeuge : Émile a, semble-t-il, changé de train à Maubeuge, passant d'un train omnibus à un train express muni d'un seul billet de première classe ; le chef de gare a dressé procès-verbal. Godin juge que cela est excessif et contraire aux intérêts de l'industrie et du commerce et il demande à Petiet l'abandon des poursuites.

Mots-clés

Chemins de fer, Conflit, Procédure (droit)
Personnes citées

- Compagnie du chemin de fer du Nord
- Godin, Émile (1840-1888)

Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/02/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45758?context=pdf

Guise le 13 mars 1865

A Monsieur Petiet

Monsieur

Je crois de nouveau nécessaire d'attirer votre attention sur un fait que mon fils a porté à votre connaissance à la date du 6 courant, sur ce qui s'était passé entre le chef de Gare de Maubeuge et lui. est-il donc vrai Monsieur que la Cie du nord ait à souffrir un tel préjudice de ce qu'un industriel appelé pour ses affaires a changé de convoi étant porteur d'un billet de première, qu'il soit nécessaire de lui faire payer deux fois sa place ou de porter contre lui une accusation aussi mensongère que le chef de Gare de Maubeuge n'a pas hésité à le faire contre mon fils. j'ignore le règlement sur la matière mais certainement s'il en est ainsi je le crois trop peu soucieux des intérêts de l'industrie et du commerce, et j'ai certainement déjà

déjà combiné dans l'intérêt de mes voyages les trains omnibus avec les trains express sans prendre mal faire.

mon fils était loin de penser que malgré l'humeur peu convenable du chef de gare de Maubeuge à nous connu il pourrait résulter de sa prétention un procès verbal pouvant donner lieu pour nous à un dérangement. nos relations avec la cie doivent vous être assez connues Monsieur pour vous établir que nous n'avons rien de ces affaires que le procès verbal impute à mon fils pour que le chef de gare de Maubeuge a besoin de se disculper auprès de ses chefs. quand à nous il nous répugne de voir un semblable conflit pour si peu de chose et je viens vous prier de bien vouloir user de votre influence pour en faire cesser l'action

afin de vous mettre au courant des détails de cette affaire je vous joins en cette lettre le procès verbal qui vient d'être communiqué à mon fils et la réponse qu'il y a faite

veuillez agréer Monsieur l'assurance de mes sentiments distingués

Godin